



Saisie rémunération de travail

Par **NKTT_old**, le **12/07/2007** à **18:15**

bonjourndepuis plus d'un an je donner 50 euros par mois à un huissier, mais à côté je donne aussi 250 euros à 3 autres huissiers et j'ai une saisie de salaire de 350 euros par sur un salaire de 1550 euros
l'huissier à qui je donnais 50 euros a bloqué mon compte bancaire il y a un peu plus d'un mois j'ai réglé mes échéances en retard mais il a oublié de me dire qu'il avait demandé au tribunal une saisie rémunération. je viens de recevoir ce matin le courrier du tribunal l'informant de la saisie de rémunération
j'ai appelé l'huissier qui ma laissé croire il y a 1 mois que les problèmes étaient réglés et que les choses reprenaient leur cours normal, donc puisque qu'i fait une saisie sur salaire je lui ai dit que je n'avais plus à lui donner 50 euros par mois et là il m'a répondu qu'il continuait les poursuites
mais de quelle poursuite parle t'il ? Que peut-il faire plus puisqu'à compter de fin juillet la saisie pour les 50 euros que je lui donnais va être en placern
merci de votre réponse parce qu'il a l'intention d'aller plus loins dans ces démarches
nrnrnNKTT